

Société centrale d'hypothèques et de logement en vue d'obtenir des fonds pour la construction d'une voie de communication à Corner Brook.

#### LE CAS DES DÉTENTEURS DE PASSEPORTS RHODÉSIENS

Question n° 419—**M. Robinson:**

La politique gouvernementale veut-elle que l'on interdise l'entrée au Canada des détenteurs de passeports rhodésiens?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Par une résolution adoptée le 29 mai 1968, le Conseil de sécurité a décidé que tous les États membres des Nations Unies doivent: a) Empêcher l'entrée sur leurs territoires, sauf pour des raisons exceptionnelles de caractère humanitaire, de toute personne titulaire d'un passeport de la Rhodésie du Sud, quelle que soit la date de sa délivrance, ou porteuse d'un prétendu passeport délivré par le régime illégal de Rhodésie du Sud ou en son nom; b) Prendre toutes les mesures possibles pour empêcher l'entrée sur leurs territoires de personnes qu'ils ont des raisons de penser résider ordinairement en Rhodésie du Sud et qu'ils ont des raisons de penser avoir favorisé ou encouragé ou susceptibles de favoriser ou d'encourager les actes illicites du régime illégal de Rhodésie du Sud ou toutes activités qui ont pour but d'éluder toutes mesures décidées dans la présente résolution ou dans la résolution 232 (1966) du 16 décembre 1966. Il s'agit là d'une décision obligatoire du Conseil de sécurité, et le Canada l'a respectée en conformité de ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies. A moins de raisons humanitaires exceptionnelles, l'entrée au Canada de toute personne voyageant au moyen d'un passeport de la Rhodésie du Sud est interdite.

#### L'ORDINATION AU MINISTÈRE DU TRAVAIL— LES ÉCONOMIES D'HEURES-HOMMES

Question n° 447—**M. Robinson:**

Combien d'heures-hommes ont été économisées chaque année grâce à l'utilisation d'ordinateurs par le ministère du Travail depuis que l'on a commencé à se servir d'ordinateurs?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Il est impossible d'établir estimativement le nombre d'heures-hommes économisées grâce à l'utilisation d'ordinateurs parce que nous ne tenons pas de registres du genre de ceux dont nous aurions besoin pour être en mesure de fournir ce renseignement. Il est toutefois évident que l'utilisation d'ordinateurs a permis d'obtenir une foule de renseignements qu'on n'aurait pas pu obtenir autrement et ce, sans une augmentation sensible du nombre d'heures-hommes.

#### L'ORDINATION AU MINISTÈRE DU TRAVAIL—MISES À PIED ET ENGAGEMENTS

Question n° 448—**M. Robinson:**

Combien d'employés ont été a) mis à pied, b) engagés depuis que le ministère du Travail utilise des ordinateurs?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** a) Néant. b) Le ministère ne conserve pas de dossiers qui permettent de déterminer quels employés ont été engagés expressément à cause de l'utilisation d'ordinateurs, sauf dans le cas des employés classés dans les catégories des

CSA et des préposés aux ordinateurs. Dans le ministère, 24 employés sont classés dans ces catégories.

#### LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LE FINANCEMENT DE L'INTÉRÊT SUR LES VENTES

Question n° 449—**M. Korchinski:**

1. Au cours de la dernière décennie, combien le gouvernement a-t-il payé en financement de l'intérêt sur les ventes de la Commission canadienne du blé?

2. Quelle somme a-t-on demandée à chaque syndicat (blé, avoine ou orge) pendant la même période?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre chargé de la Commission canadienne du blé):** 1. Le programme visant à encourager les ventes de blé à crédit en subventionnant le taux d'intérêt à des niveaux concurrentiels a été mis en vigueur en 1969. Jusqu'au 30 novembre 1970, le gouvernement avait versé \$809,168.58 dans le cadre de ce programme.

2. Aucune.

#### LE BUREAU DE POSTE D'OXFORD (N.-É.)

Question n° 465—**M. Coates:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il reçu des plaintes au sujet du bureau de poste qui a été construit à Oxford (Nouvelle-Écosse) et, dans l'affirmative, quel était le fond de ces plaintes et de qui les a-t-on reçues?

2. Le ministère des Travaux publics a-t-il songé à agrandir le bureau de poste d'Oxford (Nouvelle-Écosse) et, dans l'affirmative, quelles mesures prendra-t-on?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Oui, il y a eu deux plaintes relatives à l'exiguïté de l'immeuble, l'une de M. D. L. George Henley, M.A.L. de la circonscription électorale de Cumberland, et l'autre, de la section locale de la Légion royale canadienne, toutes deux ayant été portées à l'attention du ministère.

2. Non.

#### LE BUREAU DE POSTE DE PARRSBORO (N.-É.)

Question n° 466—**M. Coates:**

1. Quand a-t-on décidé pour la première fois de construire un nouveau bureau de poste à Parrsboro (Nouvelle-Écosse)?

2. Y a-t-il eu des retards dans la construction d'un nouveau bureau de poste à Parrsboro et, dans l'affirmative, quelles sont les raisons?

3. Quand fera-t-on un appel d'offres pour la construction de ce bureau de poste?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Le 26 juin 1967.

2. Oui, le ministère des Postes a demandé que les travaux soient reportés à l'année financière 1971-1972.

3. On compte faire un appel d'offres durant l'année financière 1971-1972.

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL—LE COÛT ANNUEL DU PÉRIODIQUE «LE TRAVAIL: ACTUALITÉS»

Question n° 470—**M. MacRae:**

Combien en coûte-t-il approximativement chaque année au ministère du Travail pour publier «Le Travail: actualités», au chapitre des salaires, de l'impression, du papier, de la distribution, etc.?